

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2014 TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE928
2.	ORDRE DU JOUR
2.1	2014 06 096 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2014928
3. <b>CO</b> I	PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU NSEIL SEULEMENT)929
3.1	2014 06 097 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2014929
4.	SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3
4.1	Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire
5.	VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS929
5.1	Présences et période de questions929
6.	RAPPORTS929
6.1	Rapport du maire929
6.2	Rapport des comités930
6.3	Rapport du directeur général930
7.	ADMINISTRATION
7.1	2014 06 098 Invitation – tournoi de Golf de la Fête régionale de la Famille de la MRC de Coaticook le 3 juillet 2014930
7.2	2014 06 099 Congrès des élus
7.3	2014 06 100 Appui au projet Analyse de faisabilité et d'implantation du projet de communication territoriale de la MRC de Coaticook
7.4	2014 06 101 Autorisation de destruction - archives931
7.5	2014 06 102 Processus d'approbation des projets et la mise en place du nouveau Pacte rural 2014-2019931
7.6	2014 06 103 Demande de la Commission Scolaire des Hauts-Cantons concernant l'achat du terrain utilisé en cour d'école
7.7	2014 06 104 Demande d'aide pour la cour d'école et les barrières932
7.8	2014 06 105 Demande pour les rideaux au centre communautaire933
7.9	2014 06 106 Dossier d'immeuble de la Caisse au 1387, chemin Favreau933
8.	Urbanisme933
9.	VOIRIE MUNICIPALE
9.1	Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de mai 2014 933



9.2	2014 06 107 Affectation de 82 850 \$ aux dépenses de voirie	934
10. E	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	934
11. S	SÉCURITÉ	934
11.1	2014 06 108 Modification du greffe et du chef-lieu de la Cour municipale con de Coaticook	
12. L	LOISIRS ET CULTURE	935
12.1	2014 06 109 Rémunération de la coordonnatrice et des monitrices du d'animation estivale (S.A.E.) de Sainte-Edwidge pour la saison 2014	
12.2	2014 06 110 Entente avec la Ville de Coaticook pour le sauveteur de la municipale	-
12.3	2014 06 111 Tarifs d'entrée piscine 2014	935
12.4	2014 06 112 SAE - subvention accordée aux inscriptions des résidents	935
12.5	2014 06 113 Appui à la demande au fonds initiative d'investissement local	936
13. 0	CORRESPONDANCE	936
13.1	2014 06 114 Adoption de la correspondance	936
14. T	FRÉSORERIE	936
14.1	2014 06 115 Adoption des comptes à payer au 2 juin 2014 2014 comptes à payer au 2 juin 2014	936
14.2	Conciliation bancaire au 30 avril 2014	936
14.3	Liste des comptes à recevoir au 31 mai 2014	936
14.4	Délégation au 31 mai 2014	936
14.5	Liste des déboursés au 31 mai 2014	936
14.6	2014 06 116 Dépôt et adoption des états financiers 2013	937
<b>15</b> .	Varia et période de questions	937
16. 2	2014 06 117 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	937

Province de Québec

## Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 juin 2014, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau Monsieur Jacques Ménard Madame Nicole Pinsonneault Monsieur Yvon Desrosiers Monsieur Ronald Bergeron Monsieur Gary Caldwell



Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

- 1. Ouverture
- 2. Ordre du jour
- 2.1 2014 06 096 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2014.

## 1. Ouverture

- 1.1 Prière
- 1.2 Mot de bienvenue du maire
- 1.3 Présence des membres du conseil

## 2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2014

# 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

## 4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procèsverbal de la dernière séance ordinaire

## 5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

## 6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des comités
- 6.3 Rapport du directeur général

## 7. Administration

- 7.1 Golf de la MRC de Coaticook
- 7.2 Congrès des élus les 25,26 et 27 septembre
- 7.3 Appui au projet d'analyse de faisabilité et d'implantation du projet de communication territoriale de la MRC de Coaticook
- 7.4 Autorisation de destruction archives
- 7.5 Processus d'approbation des projets de la mise en place du nouveau Pacte rural 2014-2019
- 7.6 Demande de la CSHC d'acheter le terrain utilisé en cour d'école
- 7.7 Demande d'aide pour la cour d'école et les barrières
- 7.8 Demande pour les rideaux au centre communautaire
- 7.9 Dossier d'immeuble de la Caisse au 1387, chemin Favreau

## 8. Urbanisme

Rien à signaler

#### 9. Voirie

- 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de mai
- 9.2 Affectation de 82 850\$ aux dépenses de voirie

## 10. Environnement et hygiène du milieu

Rien à signaler

#### 11. Sécurité

11.1 Modification du greffe et du chef-lieu de la Cour municipale commune de Coaticook

### 12. Loisirs et Culture

12.1 Rémunération de la coordonnatrice et des monitrices du Service d'animation estivale (S.A.E.) de Sainte-Edwidge pour la saison 2014



- 12.2 Entente avec la Ville de Coaticook pour le gardien de piscine
- 12.3 Tarifs d'entrée piscine 2014
- 12.4 S.A.E. subvention accordée aux inscriptions des résidents
- 12.5 Appui à la demande au fonds initiative d'investissement local
- 13. Correspondance

Adoption de la correspondance

- 14. Trésorerie
  - 14.1 Adoption des comptes à payer au 2 juin 2014
  - 14.2 Conciliation bancaire au 30 avril 2014
  - 14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 mai 2014
  - 14.4 Délégation au 31 mai 2014
  - 14.5 Liste des déboursés au 31 mai 2014
  - 14.6 Rapport financier au 31 décembre 2013
- 15. Divers

Rien à signaler

- 16. Varia et période de questions
- 17. Levée de la séance et heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

- 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)
- 3.1 2014 06 097 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard :

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

- 4. Suivi des affaires découlant du point 3
- 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de la séance ordinaire du 5 mai 2014 est fait séance tenante.

### 5. Visite et période de questions

## 5.1 Présences et période de questions

Sont présents: Mesdames : Lise Désorcy-Côté, Ariane Marion. Messieurs : Gilles Desrosiers et Émile Lemire.

### 6. Rapports

## 6.1 Rapport du maire

Monsieur le maire était présent à la dernière réunion du conseil de la MRC de Coaticook. Il fait un compte rendu de cette rencontre. Il fait également des comptes rendus concernant six réunions au courant du mois de mai.



## 6.2 Rapport des comités

Monsieur le conseiller Jacques Ménard mentionne sa présence à deux réunions au courant du mois de mai, il informe le conseil de ces réunions.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault mentionne sa présence à cinq réunions au courant du mois de mai, elle informe le conseil de ces réunions.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers mentionne sa présence à deux réunions au courant du mois de mai, il informe le conseil de ces réunions.

Monsieur le conseiller Ronald Bergeron mentionne sa présence à une réunion au courant du mois de mai, il informe le conseil de cette réunion.

Monsieur le conseiller Gary Caldwell mentionne sa présence à une réunion au courant du mois de mai, il informe le conseil de cette réunion.

### 6.3 Rapport du directeur général

Le rapport en date du 2 juin 2014 est déposé aux membres du conseil.

#### 7. Administration

# 7.1 2014 06 098 Invitation – tournoi de Golf de la Fête régionale de la Famille de la MRC de Coaticook le 3 juillet 2014

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil autorise une personne à participer au tournoi de golf de la MRC de Coaticook et au souper, il autorise également la participation d'une personne au souper seulement pour un montant total de 200 \$.

D'autoriser le directeur général à faire l'inscription et le paiement à la MRC de Coaticook.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

### 7.2 2014 06 099 Congrès des élus

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** monsieur Yvon Desrosiers conseiller représentera la municipalité au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu du 25 au 27 septembre 2014 pour un montant total de 845.00 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais récurrents.

**D**'autoriser le directeur général à faire l'inscription et le paiement à la Fédération Québécoise des Municipalités.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.



# 7.3 2014 06 100 Appui au projet Analyse de faisabilité et d'implantation du projet de communication territoriale de la MRC de Coaticook

ATTENDU qu'un plan d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC);

ATTENDU qu'un projet de la TACTIC sera déposé à la CRÉE le 13 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton appui le projet analyse de faisabilité et d'implantation du projet de communication territoriale de la MRC de Coaticook;

QUE le conseil autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution et la lettre d'appui à la responsable du dossier madame Sara Favreau-Perreault, agente de développement rural, MRC de Coaticook.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

#### 7.4 2014 06 101 Autorisation de destruction - archives

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise la destruction des documents dont la liste apparaît dans le document « Autorisation de destruction » en date du 2 juin 2014, préparé par monsieur Michel Hamel, de HB archivistes.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

# 7.5 2014 06 102 Processus d'approbation des projets et la mise en place du nouveau Pacte rural 2014-2019

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté en mars 2014 les principes et les orientations pour le nouveau Pacte rural 2014-2019;

ATTENDU que les municipalités locales doivent identifier les planifications locales dans lesquelles les projets locaux devront cadrer afin d'obtenir du financement du pacte rural;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aussi choisir le processus d'approbation des projets avant que les demandes des promoteurs ne soient acheminées à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte les principes et les orientations pour le prochain Pacte rural 2014-2019;

QUE les promoteurs devront identifier, planifier les projets afin d'obtenir le financement du Pacte rural ainsi que du conseil municipal;

QUE tous les projets doivent répondre à des objectifs précis et de la planification du Pacte rural, ou encore correspondre à une action de la politique familiale et des aînés, le plan de développement, plan d'urbanisme, plan de diversification, plan d'Inode;

QUE tous les projets doivent être identifiés par résolution et acheminer à la MRC de Coaticook avec les copies des planifications identifiées;



QUE le choix du processus d'approbation pour les projets relève de la municipalité. Un projet doit suivre avant que la demande soit déposée à la MRC (voir schéma);

QUE le conseil maintient le processus déjà établi dans le Pacte rural, soit d'obtenir l'appui du comité de développement et déposé au conseil pour approbation;

QUE le conseil autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution à madame Sara Favreau-Perreault, agente de développement rural de la MRC de Coaticook.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

# 7.6 2014 06 103 Demande de la Commission Scolaire des Hauts-Cantons concernant l'achat du terrain utilisé en cour d'école

ATTENDU que le conseil a pris connaissance du dossier du terrain utilisé en cour par l'école de Sainte-Edwidge lot 9B, 10A et 10B du rang 9, du cadastre de Clifton;

ATTENDU que la superficie visée est de 7 819.6 m² suivant le certificat préparé par Maryse Phaneuf, arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton veut connaître :

- a) Les projets que la commission scolaire des Hauts-Cantons veut réaliser dans le futur;
- b) Les subventions qui peuvent être attribuable pour les projets;
- c) De reviser le plan d'acquisition du terrain;
- d) Le prix que la CSHC offre à la municipalité;

QUE le conseil autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution à l'attention de monsieur Bernard Lacroix, directeur général.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Madame Nicole Pinsonneault, étant visée par la résolution qui suit, celle-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

#### 7.7 2014 06 104 Demande d'aide pour la cour d'école et les barrières

ATTENDU que madame Louise Dupuis, directrice, sollicite le conseil afin d'améliorer et de rendre plus sécuritaire la cour de l'école;

ATTENDU que les membres du conseil ont discuté de la demande du 11 décembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ne donne pas suite à votre demande d'aide pour la cour de l'école et vous recommande d'acheminer votre demande à la CSHC à l'attention de monsieur Bernard Lacroix, directeur général;

QUE le conseil autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution à madame Louise Dupuis, directrice, à l'école de Sainte-Edwidge.

VOTE: POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault revient à la table du conseil.



## 7.8 2014 06 105 Demande pour les rideaux au centre communautaire

ATTENDU qu'une demande du comité de parents de l'école de Sainte-Edwidge concernant les rideaux au Centre communautaire a été déposée au conseil le 7 avril 2014;

ATTENDU qu'une offre a été faite au Comité des activités parascolaire de compton au montant de 300 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte de payer le montant de 300 \$ au Comité des activités parascolaire de Compton pour les rideaux;

QUE les rideaux seront installés par le comité et demeurons installés pour toutes les activités que se déroule au Centre communautaire;

QUE le conseil autorise le directeur général à faire parvenir le paiement à Parascolaire de Compton et d'en informer le comité de l'école de Sainte-Edwidge.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 520.

## 7.9 2014 06 106 Dossier d'immeuble de la Caisse au 1387, chemin Favreau

ATTENDU que la municipalité a eu plusieurs échanges en courriel avec les responsables de l'immeuble de la Caisse au 1387, chemin Favreau à Sainte-Edwidge;

ATTENDU que la fermeture du service de la succursale de Sainte-Edwidge le 6 mars 2014, a amené beaucoup d'amertume chez les élus et les citoyens;

ATTENDU que les membres du conseil aimeraient avoir la possibilité de rencontrer et de discuter avec les responsables de la vente de l'immeuble et des projets porteurs dans la municipalité auquel la Caisse pourrait participer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande un report du projet de vendre l'immeuble de la Caisse d'un délai minimum de 30 jours afin de pouvoir rencontrer les responsables du dossier:

QUE le conseil municipal souhaite convenir d'une rencontre avec les responsables de la vente dans les meilleurs délais;

QUE le conseil autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution à monsieur Robert Downer, conseiller en gestion immobilière et disposition d'actifs et à monsieur Pierre Langevin, directeur général de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

## 8. Urbanisme

Rien à signaler.

## 9. Voirie municipale

## 9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de mai 2014

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 4 mai 2014 au 31 mai 2014. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.



## 9.2 2014 06 107 Affectation de 82 850 \$ aux dépenses de voirie

ATTENDU que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a un surplus au rapport financier 2013 de 82 850 \$ dans le financement des activités d'investissement en cour;

ATTENDU que ce montant résulte des surplus de chaque année dans les investissements et reportée au numéro de grand livre 59 12000 000 du surplus financement des projets en cour;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU majoritairement des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal affecte la somme de 82 850 \$ disponible dans le financement des projets en cour aux travaux de reconstruction des chemins de gravier pour 2014;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE: POUR: 5 CONTRE: 1 ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gary Caldwell vote contre.

## 10. Environnement et hygiène du milieu

Rien à signaler.

#### 11. Sécurité

# 11.1 2014 06 108 Modification du greffe et du chef-lieu de la Cour municipale commune de Coaticook

**ATTENDU** que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a établi une cour municipale pour desservir son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire modifier l'adresse du chef-lieu et du greffe de la cour municipale;

**ATTENDU** que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*, chapitre C-72.01; prévoit que lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de la municipalité approuvée par le ministre de la Justice;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de Coaticook actuellement sise au 14, rue Adams, bureau 14, Coaticook, Québec J1A 1K3:

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le Conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton approuve la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale peut siéger, soit le 150, rue Child, Coaticook, Québec J1A 2B3;

Demande que la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE



#### 12. Loisirs et Culture

#### 12.1 2014 06 109

Rémunération de la coordonnatrice et des monitrices du Service d'animation estivale (S.A.E.) de Sainte-Edwidge pour la saison 2014

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QU**'une coordonnatrice soit engagée pour une période de 9 semaines au taux horaire de 13.25 \$ pour l'été 2014;

**QUE** deux monitrices soient engagées au prix de 10.45 \$ heures pour une période de 7 semaines:

QUE pour le service de garde sera payé à l'heure selon le calendrier pour chaque semaine.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

# 12.2 2014 06 110 Entente avec la Ville de Coaticook pour le sauveteur de la piscine municipale

Reporté à la séance du 7 juillet 2014

#### 12.3 2014 06 111 Tarifs d'entrée piscine 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** les frais de fréquentation pour la piscine pour l'année 2014 soient les mêmes qu'en 2013, c'est-à-dire:

Nombre de personnes	Coût 2014
Passe pour une personne	25 \$
Passe familiale de 2 personnes	35 \$
Passe familiale de 3 personnes	45 \$
Passe familiale de 4 personnes	65 \$
Passe familiale de 5 personnes	80 \$
Passe familiale de 6 personnes	95 \$
Entrée par personne pour une journée	2\$

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

### 12.4 2014 06 112 SAE – subvention accordée aux inscriptions des résidents

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation des coûts rattachés à l'embauche d'employés, à l'organisation des activités et aux infrastructures est de l'ordre de 535.00\$ par enfant sur des prévisions des dépenses de 23 118.00 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été présenté à Service Canada pour obtenir une subvention au niveau de la masse salariale des employés embauchés ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal envisage de privilégier les inscriptions de résidents de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;



QUE le paiement complet doit se faire au moment de l'inscription;

**QUE** les frais d'inscription seront de 145 \$ par enfants et comprennent tous les frais d'admission lors des sorties, les frais de transport, de piscine et le matériel nécessaire pour toutes les activités;

**QUE** l'âge requis pour s'inscrire est de 5 ans jusqu'à 12 ans. L'enfant doit être inscrit à la maternelle en septembre 2014;

**QU'**un service de garde est aussi offert selon les besoins (environ de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30). Le coût pour ce service est à déterminer et sera sous la responsabilité de la coordonnatrice ;

**QUE** la municipalité accorde une subvention approximative de ± trois cent quatre-vingt-dix dollars (390\$) à chaque enfant inscrit et résident dans la municipalité.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

### 12.5 2014 06 113 Appui à la demande au fonds initiative d'investissement local

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'assurer la réalisation du plan d'action de la Politique familiale et des aînés ;

CONS IDERANT que l'aménagement de la salle des aînés, action issue du plan d'action de la Politique familiale et des aînés nécessite l'implication financière de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise les travaux d'aménagement de la salle des aînés au Centre communautaire et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet selon le budget alloué.

**QUE** ledit conseil, désigne le directeur général et secrétaire-trésorier porteur du dossier et signataire du fonds initiative d'investissement local ;

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

### 13. Correspondance

## 13.1 2014 06 114 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau; APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance du mois de mai 2014 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

- 14. Trésorerie
- 14.1 2014 06 115 Adoption des comptes à payer au 2 juin 2014
- 14.2 Conciliation bancaire au 30 avril 2014
- 14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 mai 2014
- 14.4 Délégation au 31 mai 2014
- 14.5 Liste des déboursés au 31 mai 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 2 juin 2014 pour un total de 65 516.83 \$,



la liste des déboursés pour le mois de mai est de 55 160.48 \$ ainsi que la liste des prélèvements de 16 647.97 \$;

**QUE** la présentation de la conciliation bancaire au 30 avril 2014 soit acceptée telle que déposée ;

QUE le montant des comptes à recevoir est de 230 767.17 \$ au 31 mai 2014 ;

QUE le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétairetrésorier.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 137 325.28 \$ au 2 juin 2014.

#### 14.6 2014 06 116 Dépôt et adoption des états financiers 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil adopte le rapport financier 2013 tel que préparé et déposé par la firme de comptable agréé Pellerin Potvin Gagnon S.E.N.C.R.L.

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir le document au MAMROT.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

#### 15. Varia et période de questions

#### Réfugiés Syriens

Monsieur Gary Caldwell fait mention qu'un programme Fédéral existe pour les réfugiés. Après discussion, le conseil ne donne pas suite.

## Balayage des rues par monsieur Ronald Bergeron

- Le travail n'a pas été bien fait
- Transport du gravier pas à la bonne place
- De retenir le chèque
- Le conseil après discussion, n'est pas satisfait
- De vérifier auprès de l'inspecteur

## Entretien de la piscine par monsieur Jacques Ménard

Faucher entre la piscine et la clôture

#### 16. 2014 06 117 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell; APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit levée, il est 22 h 44.

VOTE: POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier